



Mémoire de consultation sur La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027

Soumis par Le Centre de réfugiés

AOÛT 2023



À PROPOS DU CENTRE DE RÉFUGIÉS

Le Centre de réfugiés est un organisme à but non lucratif situé à Tiohtià:ke/Montréal dont les efforts visent à soutenir les personnes réfugiées, demandeuses d'asile et immigrantes. Fondée en décembre 2015, nous avons ciblé nos efforts à développer des liens avec des organismes communautaires en vue de les aider dans leur soutien aux personnes réfugiées.

La mission du Centre est de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants avec une approche qui se concentre sur les besoins de premières nécessités de ces derniers. Nous offrons des services d'orientation, d'aide académique, d'aide juridique ainsi que des services de santé et bien-être. De plus, nous nous sommes donné le mandat d'informer les différents paliers gouvernementaux de la réalité quotidienne de la population à laquelle nous venons en aide. C'est donc dans ce contexte que nous vous présentons le présent mémoire.

78

consultations en moyenne par mois pour l'AIDE JURIDIQUE

300+

dossiers actifs

240

demandeurs d'asile aidés pour remplir leur demande en ligne en moyenne par mois

52.8

consultations en moyenne par mois pour l' AIDE ACADÉMIQUE

38.7

Consultations en moyenne par mois pour l'ORIENTATION



Résumé exécutif

Dans ce mémoire, le Centre de réfugiés propose des recommandations sur la plateforme Francisation Québec, les besoins en main-d'œuvre et les cibles d'immigration projetées pour la période 2024-2027. L'objectif étant en conscientiser les élues de l'Assemblée nationale sur nos constats qui proviennent des différents services d'aide direct aux personnes immigrantes dans les catégories classées sous réfugié et humanitaire dans le guide de la planification pluriannuelle.

Recommandations

1. Poursuivre la consultation avec les organismes communautaires qui travaillent auprès de la population réfugiée et immigrante afin d'améliorer l'utilisation de la plateforme Francisation Québec.

Nous partageons la mission du gouvernement du Québec quant à l'importance de protéger et de valoriser le statut du français au Québec en l'inscrivant dans sa politique d'immigration. Nous saluons d'ailleurs l'initiative du gouvernement du Québec de rendre accessible aux demandeuses et demandeurs d'asile la nouvelle plateforme en ligne Francisation Québec qui facilite l'accès aux services d'apprentissage du français. Alors que la plateforme a été lancée il y a à peine quelques mois, nous voyons déjà l'impact positif au sein de la population que nous desservons. Plusieurs nous ont fait part que les cours de français auxquels ils ont désormais accès leur a permis d'être plus à l'aise lors de leur audience ou lors de leur entrevue d'embauche.

Nous sommes également heureux de voir que la plateforme est accessible en français, en anglais et en espagnol. Cela rend les services beaucoup plus accessibles à la population visée et permet de réduire la pression sur les organismes communautaires. Les nouveaux arrivants deviennent très rapidement dépendant de l'assistance des organismes communautaires pour simplement comprendre la plateforme si les informations ne sont pas offertes dans leur langue maternelle. Une grande partie de notre travail consiste à traduire la documentation nécessaire aux nouveaux arrivants afin qu'ils puissent obtenir les différents services offerts. Ainsi, nous voyons déjà l'impact positif de cette décision de traduire la plateforme dans plusieurs langues sur notre charge de travail. Nous pouvons donc réinvestir ce temps précieux pour les autres services essentiels que nous offrons.

Nous comprenons que cette nouvelle plateforme est évolutive et nous encourageons le gouvernement du Québec à continuer de consulter les organismes communautaires travaillant auprès de la population réfugiée et immigrante afin d'offrir des services de francisation adaptés et utiles.



2. Élargir l'accès aux programmes de formation professionnelle aux demandeuses et demandeurs d'asile dans le but de répondre aux besoins en main-d'œuvre au Québec.

Parmi ses orientations, le MIFI compte répondre aux besoins en main-d'œuvre du Québec en favorisant l'intégration sur le marché du travail des personnes issues de toutes les catégories d'immigration. Pour ce faire, plusieurs outils seront mis en place incluant notamment l'élaboration de missions de recrutement international.¹ En réponse à la pénurie de main-d'œuvre actuelle, nous voyons une autre opportunité de recruter des travailleuses et des travailleurs pour combler les postes vacants dans les différents secteurs d'activité prioritaires avec des personnes qui sont déjà sur le territoire québécois, soit des demandeuses et des demandeurs d'asile. Les délais de traitement d'une demande d'asile peuvent prendre plusieurs années et, dans l'attente d'une décisions quant à leur statut de réfugiés, les demandeuses et demandeurs d'asile ne peuvent intégrer le système d'éducation post-secondaire qui leur permettrait d'accéder aux emplois qui demandent des qualifications spécifiques, qui sont en forte demande au Québec.

Nous croyons qu'élargir l'accès aux programmes de formation professionnelle aux demandeuses et demandeurs d'asile permettrait de réinvestir une partie du financement allouer au recrutement international pour former des gens qui sont déjà sur le territoire et qui sont prêts à contribuer au marché du travail et ainsi pallier à la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs prioritaires. Nous voyons parmi notre clientèle que plusieurs ont déjà de l'expérience pour certains secteurs d'emplois qui demandent un diplôme d'éducation professionnelle (DEP), mais ils ou elles ne peuvent aller chercher les qualifications requises sans avoir accès à ces programmes.

D'ailleurs, nous avons vu l'apport essentiel des demandeuses et demandeurs d'asile durant la pandémie de COVID-19 alors que plusieurs ont donné des soins directs aux patients et aux aînés depuis le début de la crise sanitaire, d'où la mise en place du Programme spécial des demandeurs d'asile en période de COVID-19 (PSDAPC) pour les remercier.² Nous croyons donc que ce type de mesures pourraient avoir un impact positif pour la société québécoise en permettant de répondre à la pénurie de main-d'œuvre et en permettant aux demandeuses et demandeurs d'asile d'entamer plus rapidement leur intégration sociale, académique et économique.

¹ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, « ORIENTATION 7: Besoins du marché du travail », [Cahier de consultation publique 2023 - La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027](#), page 48.

² Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, [Nouveau programme d'immigration au Québec - Un statut permanent pour les demandeurs d'asile ayant prodigué des soins de santé pendant la pandémie](#), 14 août 2020.



3. Augmenter le nombre d'admissions dans le volet refuge d'une année à l'autre pour répondre à son devoir humanitaire.

En juin 2022, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) estimait à plus de 103 millions le nombre de personnes dans le monde qui étaient forcées de fuir leur pays en raison, notamment, de conflits armés, de violences généralisées ou de violations des droits de la personne. Il s'agit d'une augmentation de plus de 15% par rapport à l'année précédente qui, selon le HCR, continuera d'augmenter au courant de l'année.³ En ce sens, les tendances mondiales en matière de déplacements forcés montrent qu'ils risquent de s'accroître dans les prochaines années.⁴

Le Québec s'inscrit également dans cette tendance alors que le nombre de personnes ayant présenté une demande d'asile sur son territoire est passé de plus de 25 000 en 2017 à près de 59 000 en 2022.⁵ Nous saluons d'ailleurs la volonté du Québec de poursuivre son engagement humanitaire par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin de protection ainsi que de demandeuses et demandeurs d'asile.⁶ Nous voyons que le Québec prend sérieusement son devoir humanitaire découlant notamment de ses obligations internationales inscrites dans la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés.

Nous croyons donc que les cibles d'admissions projetées pour le volet refuge devraient augmenter d'une année à l'autre au courant de la période 2024-2027, au même titre que le volet immigration économique. Il s'agit-là pour le Québec d'assurer sa responsabilité internationale en matière d'accueil des personnes qui fuient la persécution, la violence et les conflits en l'inscrivant dans ses projections.

5. Augmenter le nombre d'admissions pour les cas d'ordre humanitaire afin de respecter les délais de traitement de demande de CSQ similaire à celui des personnes réfugiées acceptées au Canada, soit de 25 à 60 jours.

Nous avons reçu des cas d'individus qui sont toujours dans l'attente de recevoir leur certificat de sélection du Québec (CSQ) deux ans après que leur demande d'immigration pour motif humanitaire ait été acceptée. Ces délais de traitement des demandes de CSQ pour les cas d'ordre humanitaire empêchent ces individus d'avoir accès à des services de base tels que le système de santé. Ce type de délai laisse notamment place à des situations telles que nous avons vu dernièrement où une personne mineure non accompagnée qui avait besoin de soins de santé d'urgence mais qui était toujours dans l'attente de son CSQ deux ans après avoir été

³ L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, [2022 Mid-Year Trends](#).

⁴ Organisation internationale des migrations, « [Migration et déplacements forcés](#) », Portail sur les données migratoires, 2022.

⁵ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, « Les demandeuses et les demandeurs d'asile », [Consultation publique 2023 - Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec](#), page 90.

⁶ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, « ORIENTATION 11 : Engagement humanitaire », [Cahier de consultation publique 2023 - La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027](#), page 50.



acceptée pour cas d'ordre humanitaire. Il serait souhaitable d'épargner les personnes mineures non accompagnées des seuils compris dans cette catégorie vue la précarité de la situation de ces enfants.

Nous voyons qu'il est important pour le gouvernement d'offrir un accueil et un processus d'intégration digne et humain pour ces individus. C'est pourquoi nous croyons qu'il est important d'augmenter le nombre de CSQ émis pour les cas d'ordre humanitaire afin de respecter un délai de traitement maximum similaire à celui des réfugiés acceptés au Canada soit de 25 à 60 jours. Il serait également pertinent de mettre en place un système pour les cas d'urgence comme celui de la personne mineure non accompagnée auquel nous avons été confrontés. Lorsque cette situation est survenue, nous avons pu contacter la députée qui s'occupe de la circonscription où réside la personne mineure non accompagnée en question et sa demande de CSQ a pu être traitée dans les jours suivants. Nous croyons que l'établissement d'un système pour ce type de cas d'urgence permettrait de traiter plus efficacement les urgences et enlèverait une pression sur les organismes communautaires et les individus.

6. Améliorer la communication entre le MIFI et les autres organismes publics, tel que le Directeur de la protection de la jeunesse.

Dans la catégorie humanitaire, il est fréquent que les individus qui entrent dans cette catégorie soient déjà suivis par un autre organisme sous la responsabilité du gouvernement du Québec, comme le Directeur de la protection de la jeunesse. Il serait souhaitable que le MIFI ait un agent de liaison avec ce service puisque les communications sont souvent difficiles en raison des nombreux intervenants. Si le MIFI offrait la possibilité aux travailleuses et travailleurs des autres organismes d'avoir une ligne de communication directe, cela faciliterait beaucoup le traitement des dossiers et enlèverait une pression sur les individus.

7. Mettre en place une consultation sur la planification de l'immigration au Québec qui inclut les demandeuses et les demandeurs d'asile.

Nous comprenons que la présente consultation publique sur la planification de l'immigration au Québec concerne uniquement l'immigration permanente. Toutefois, considérant l'augmentation du nombre de demandeuses et de demandeurs d'asile au Québec, nous croyons qu'il serait pertinent d'organiser une consultation qui inclut cette population afin de mieux planifier leur accueil et leur intégration.

Conclusion

Nous apprécions grandement le temps que vous avez mis à lire nos recommandations. Nous saluons encore une fois la présente démarche qui permet à des organismes comme le nôtre de s'exprimer devant les membres de l'Assemblée nationale. Nous espérons que ces recommandations vous aideront ou vous inspireront à améliorer l'immigration au Québec.